



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

PREMIER MINISTRE

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI DE FINANCES, EXERCICE 2025

Adopté par le Gouvernement

Le présent projet de loi de finances, exercice 2025, est élaboré dans un contexte marqué par le ralentissement de l'économie mondiale, le durcissement des conditions financières qui pèsent sur les investissements et la dette, ainsi que la persistance de la crise au Moyen-Orient et celle entre la Russie et l'Ukraine, dont les conséquences continuent d'affecter fortement l'activité économique dans son ensemble.

Sur le plan national, le gouvernement poursuit la réalisation des réformes et projets visant le renforcement de la croissance économique et l'amélioration du bien-être des populations dans un environnement perturbé par une crise énergétique et la persistance des attaques terroristes dans la partie septentrionale du pays. L'environnement national est aussi marqué par la poursuite de la mise en œuvre des mesures de consolidation budgétaire visant à ramener le déficit budgétaire à 3% du PIB à partir de 2025 conformément aux engagements pris par les Autorités dans le cadre d'un nouveau programme économique et financier appuyé par la Facilité élargie de crédit du Fonds Monétaire International (FMI).

Ainsi, le présent projet de loi de finances, exercice 2025, tient compte des priorités du gouvernement en matière de développement économique et social, notamment les mesures de soutien aux couches les plus vulnérables.

Le présent exposé des motifs s'articule autour de (i) l'environnement économique international, régional et national, (ii) les grandes orientations budgétaires et (iii) les grandes masses du budget.

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL, REGIONAL ET NATIONAL

I-1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'activité économique mondiale a connu une progression régulière en 2023 parallèlement au recul de l'inflation, contrairement aux craintes d'une stagflation (situation dans laquelle l'économie souffre simultanément d'une forte inflation et d'une croissance faible, voire nulle) et d'une récession mondiale face aux chocs. Toutefois, au regard des tendances historiques, la croissance économique a ralenti sous l'effet, d'une part, de facteurs à court terme, comme les coûts encore élevés de l'emprunt, de la réduction de l'appui budgétaire, et, d'autre part, sous les effets à plus long terme liés au conflit russo-ukrainien qui perdure, à une faible croissance de la productivité et à une fragmentation géoéconomique.

Ainsi, après avoir connu un ralentissement en 2022 sous l'effet des différents chocs, **la croissance de l'économie mondiale** s'est de nouveau décélérée en 2023 pour se fixer à 3,3%. Les prévisions tablent sur une quasi-stabilité de la croissance économique en 2024 et 2025 avec des taux respectifs de 3,2% et 3,3%.

Dans les pays avancés, le taux de croissance économique se stabiliserait en 2024 en passant de 2,6% en 2022 à 1,7% en 2023 et 2024. Ce taux s'accélérerait légèrement pour se fixer à 1,8% en 2025. Dans la zone euro, le taux de croissance économique s'est replié en 2023 pour se fixer à 0,5% contre 3,4% en 2022. L'activité économique dans cette zone connaîtrait une accélération en 2024 et 2025 et le taux de croissance s'établirait respectivement à 0,9% et 1,5%.

Dans les pays émergents et dans les pays en développement, le taux de croissance économique s'est accéléré en 2023 pour s'établir à 4,4% contre 4,1% en 2022. Il est projeté à 4,3% en 2024 et 2025, tiré par le dynamisme de l'activité en Chine et en Inde.

I-2 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE REGIONAL

En Afrique subsaharienne, l'activité économique a fléchi en 2023 avec un taux de croissance de 3,4% contre 4,0% en 2022. Les projections anticipent un raffermissement de la croissance en 2024 et en 2025 avec des taux respectifs de 3,7% et 4,1%.

Dans l'espace CEDEAO, la croissance économique a fléchi en 2023 pour s'établir à 3,4% contre 3,9% en 2022. Les projections du PIB s'attendent à une stabilité de la croissance économique en 2025 après une accélération de 4,1% attendue en 2024.

Dans l’UEMOA, la croissance est ressortie à 4,9% en 2023 après 5,7% en 2022 suite au fléchissement dans certains pays de l’Union. En projection, le taux de croissance de la zone se renforcerait à 6,6% en 2024 et serait stable en 2025.

S’agissant des prix, l’inflation mondiale a ralenti en 2023, sous l’effet de la baisse du cours de l’énergie avec un taux de 6,7% contre 8,7% en 2022. Cette désinflation devrait se poursuivre jusqu’en 2025 en lien avec l’atténuation progressive des tensions sur le marché du travail, conjuguée à une baisse attendue des cours de l’énergie qui devrait ramener l’inflation mondiale à 5,9% en 2024 et 4,4% en 2025.

Au titre des finances publiques, les déficits budgétaires et les niveaux d’endettement restent élevés dans de nombreux pays, entraînant une augmentation des coûts du service de la dette et des pressions considérables auxquelles sont soumises les dépenses à moyen terme. Ces pressions pourraient s’accroître et nécessitent un rééquilibrage budgétaire progressif, pour assurer la viabilité de la dette et reconstituer les marges de manœuvre budgétaire qui permettront de procéder à des investissements prioritaires et d’engager des dépenses sociales ciblées en faveur des couches les plus vulnérables de la population.

I-3 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL

Au plan national, en dépit des incertitudes qui pèsent sur l’environnement international, l’activité économique est restée dynamique en 2023 et le taux de croissance est ressorti à 6,4%, tiré par l’exécution des projets et réformes contenus dans la Feuille de route gouvernementale (FDR). Ce dynamisme devrait se poursuivre en 2024 et 2025 avec des taux de croissance respectifs de 6,6% et 6,8%, dans un contexte d’accélération de la mise en œuvre de la FDR.

Par ailleurs, la poursuite de la mise en œuvre des projets de la FDR a contribué à améliorer le bien-être social des populations à travers notamment le soutien aux couches les plus vulnérables et le renforcement des infrastructures de base dans le domaine de l’éducation et la santé. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2025.

Cependant, les incertitudes qui planent sur l’économie mondiale tels que le conflit russo-ukrainien et celui au Moyen Orient, le durcissement des conditions financières, les risques sécuritaires liés aux menaces terroristes et les chocs climatiques extrêmes demeurent les principaux facteurs de risque auxquels l’économie togolaise est exposée.

II. GRANDES ORIENTATIONS ET PRIORITES BUDGETAIRES

II-1 GRANDES ORIENTATIONS

La politique budgétaire sur la période 2025-2027 vise à renforcer la croissance économique et à poursuivre la satisfaction des besoins des populations tout en veillant à l'amélioration du déficit budgétaire à travers un renforcement de la mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses. Les orientations permettront d'assurer l'accroissement des recettes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, en vue de l'atteinte de l'objectif d'accroissement des recettes fiscales de 0,5% du PIB par an. Elles porteront également sur le renforcement de la mobilisation des recettes non fiscales à travers des études d'évaluation de leur potentiel et la mise en œuvre des réformes. Un accent sera mis sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement des ministères et institutions, afin de dégager des marges budgétaires pour le financement des investissements structurants.

Cette politique budgétaire prudente sera menée dans un contexte de consolidation budgétaire visant à ramener le déficit à 3% du PIB à partir de 2025 et tiendra compte, d'une part, de l'environnement économique international et national et, d'autre part, des engagements pris par le gouvernement dans le cadre du programme économique et financier appuyé par la Facilité élargie de crédit du Fonds Monétaire International (FMI).

II-2 PRIORITES BUDGETAIRES

► **En matière de stratégies de mobilisation des recettes fiscales**, les mesures fiscales proposées au titre de la loi de finances, exercice 2025, visent à doter l'Etat et les collectivités territoriales des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de financement des actions de développement et favoriser l'essor des secteurs économiques stratégiques. Elles permettront également d'assurer une mise en conformité du dispositif avec les normes communautaires et internationales et une meilleure application de la réglementation fiscale. Elles sont essentiellement orientées vers la poursuite de l'amélioration du climat des affaires tout en prenant en compte les préoccupations des acteurs du secteur privé.

Parmi ces mesures fiscales, douze (12) sont reconduites et deux (02) sont nouvelles.

Les mesures reconduites portent notamment sur :

- la perception de la taxe de Prélèvement de l'Union Africaine (PUA) ;
- la régularisation de la Taxe de Laissez-Passer (TLP) ;
- la perception du Prélèvement National de Solidarité (PNS) ;
- l'exonération des droits et taxes de douanes sur les véhicules de transport de marchandises et de personnes, de cinq (5) ans d'âge au maximum et les motocycles électriques neufs ainsi que leurs batteries importées ou vendues en République togolaise ;
- l'institution du régime fiscal dérogatoire applicable aux opérations de restructuration des entreprises en difficulté ;
- l'exonération des droits et taxes, à l'exception des prélèvements communautaires, à l'importation du matériel agricole ;
- l'institution d'un régime de précompte ou retenue à la source de la TVA ;
- l'exonération des droits et taxes de douane sur les matériels et engins neufs de Bâtiments et Travaux Publics (BTP) ;
- la suspension de la perception de la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) au profit des professionnels des transports.

Quant aux mesures nouvelles, elles concernent :

- la réduction du taux des droits d'accises sur certains produits locaux ;
- la réduction de 50% sur le montant du droit de douane (DD) liquidé sur le gasoil utilisé par les industries.

Au total, trente-sept (37) articles sont visés dont vingt et un (21) du Code Général des Impôts (CGI) et seize (16) du Livre des Procédures Fiscales (LPF).

En matière des recettes non fiscales, le gouvernement améliorera le recouvrement desdites recettes à travers la poursuite de la mise en œuvre des mesures de réformes et des activités telles que :

- la réalisation d'une étude d'évaluation du potentiel des recettes non fiscales ;
- la révision des contrats d'occupation du domaine de l'Etat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de supervision et de contrôle des régies de recettes ;
- la poursuite de la dématérialisation des procédures de recouvrement ;
- la sensibilisation des usagers des services publics sur les prestations payantes au niveau de chaque service public ;

- le renouvellement progressif des outils de production des recettes de services ;
- la prospection et la création de nouvelles régies de recettes ; le maintien d'un cadre permanent de concertation avec les acteurs.

► **S'agissant des dépenses budgétaires**, les prévisions sur la période 2025-2027 tiennent compte des orientations du gouvernement en matière de développement économique et social. Les réformes clés visent à réduire le déficit budgétaire tout en protégeant les dépenses susceptibles de soutenir la croissance et renforcer l'inclusion sociale et économique. En outre, l'accent sera mis sur le renforcement des actions de protection sociale, notamment l'élargissement du champ de couverture des transferts monétaires à travers la création d'un registre social unique et d'une plateforme d'identification biométrique.

En vue d'atteindre ces objectifs, des mesures d'optimisation des dépenses ci-après sont envisagées :

- le recentrage des projets d'investissements sur les priorités afin d'atteindre l'objectif de consolidation budgétaire entamée en 2024 ;
- le renforcement de la mise en œuvre du budget programme dans toute l'administration publique dans l'optique de la poursuite de la gestion axée sur les résultats ;
- la poursuite de la gestion active de la dette dans l'optique de rallonger sa maturité moyenne et donc de lisser la part des recettes consacrées au remboursement du service de la dette ;
- la poursuite de la réorganisation des ministères en vue de les mettre en phase avec les exigences de la gestion axée sur les résultats ;
- le renforcement du suivi des projets d'investissement public en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption des ressources allouées aux projets ;
- le renforcement de l'analyse et de la communication sur les risques budgétaires ;
- la poursuite de la vulgarisation de l'information budgétaire ;
- la poursuite de l'appui à la décentralisation à travers les transferts aux collectivités territoriales.

En vue de poursuivre et renforcer les actions visant le bien-être des populations, le projet de budget, exercice 2025 se répartit par axe de la feuille de route comme suit :

- **Axe 1 inclusion et capital humain (dépenses sociales) : 659,2 milliards de francs CFA, soit 49,7% contre 48% en 2024 ;**
- **Axe 2 Transformation économique : 315 milliards de francs CFA, soit 23,7% contre 30,1% en 2024 ;**
- **Axe 3 Renforcement de l'Etat : 352,2 milliards de francs CFA, soit 26,6% contre 21,9% en 2024**

Ainsi, les actions prioritaires ci-après sont envisagées dans les différents secteurs.

- ♦ **Dans le secteur de la santé et de l'accès universel aux soins**, le programme de construction-réhabilitation des formations sanitaires et de renforcement du plateau technique sera poursuivi, couplé avec l'extension progressive de l'assurance maladie universelle. Le gouvernement s'attèlera dans ce sens à équiper les nouvelles formations sanitaires. Le gouvernement ambitionne ainsi l'exécution d'un plan de réponse aux urgences sanitaires en faisant en sorte que 95% de la population soit à moins de 5km/45mn d'un centre de soins et en portant la couverture santé universelle de la population à 60% et en couvrant les besoins en personnel à 95% à l'horizon 2025. A cet effet, l'action du gouvernement portera en 2025 sur : (i) le projet de réhabilitation des centres hospitaliers universitaires de Kara et de Lomé Campus ; (ii) la poursuite des actions de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme ; (iii) la mise en œuvre du programme de construction et d'équipement des infrastructures sanitaires ; (iv) le renforcement de la gouvernance dans le secteur de la santé par l'approche contractuelle ainsi que le financement basé sur les résultats et la qualité des soins et services ; (v) l'amélioration de la disponibilité des médicaments y compris les produits sanguins labiles sécurisés ; (vi) le renforcement de la lutte contre les maladies et toutes les formes de malnutrition ; (vii) la poursuite du programme national d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né (PNAFE) dénommé « WEZOU » ; (viii) l'opérationnalisation des hôpitaux mères et enfants ; (ix) la promotion de la couverture assurance maladie universelle (AMU) et (x) l'opérationnalisation du Fonds d'appui au secteur social qui est une des mesures pour l'accélération de la mise en œuvre de l'AMU et de l'accès aux services sociaux essentiels.

Pour la réalisation de ces actions, un montant de 130,1 milliards de francs CFA, soit 7,8% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 contre 6,9% en 2024.

- ♦ **S'agissant du secteur de l'éducation**, les actions au niveau des enseignements primaire et secondaire porteront sur : (i) l'augmentation des capacités d'accueil scolaire à travers les constructions scolaires ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers le projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEEB) ainsi que le projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation au Togo (PAAQET) et (iii) le projet d'appui à la réforme des collèges (PAREC).

Concernant les enseignements techniques, le gouvernement envisage de faire la revue de la politique d'orientation et de promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires. L'accent sera mis sur : (i) l'accroissement des infrastructures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; (ii) l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle par la poursuite du Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes (PAFPE 4) ; (iii) la mise en place du centre d'excellence de formation technique et professionnelle de la Plateforme industrielle d'Adétikopé ; (iv) la poursuite de la mise en place des Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD) et (v) la formation inclusive par alternance en agro-business (SIFA-INFA de Tové).

Au niveau de l'enseignement supérieur, le gouvernement ambitionne une meilleure insertion, des étudiants ayant bénéficié de formations professionnelles, dans le marché du travail avec un emploi stable de longue durée. Ainsi, il mettra l'accent sur la poursuite : (i) du Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo (PARESI-UPT) ; (ii) du centre d'excellence en protection durable des cultures (CEProDuC) à l'Université de Kara et (iii) de la mise en œuvre du West African Science Service Centre on Climate Change and Adapted Land Use (WASCAL).

Pour la réalisation des actions programmées, un montant de 245 milliards de francs CFA, soit 14,6% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 contre 14,4% en 2024.

- ♦ **Concernant le développement à la base, l'emploi des jeunes et l'inclusion financière**, les actions du gouvernement porteront sur l'amélioration de l'employabilité des jeunes et le renforcement de

l'accompagnement technique et financier des projets porteurs de croissance. A cet égard, il mettra l'accent sur la poursuite : (i) du projet d'accompagnement des jeunes hommes et femmes entrepreneurs sur les chaînes de valeurs créatrices d'emplois ; (ii) du Programme de volontariat national, (iii) des activités de renforcement de capacité et (iv) l'appui aux initiatives agricoles des jeunes.

Au titre de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel, le gouvernement envisage de poursuivre la facilitation de l'accès aux services financiers, à travers la mise en place de produits et services financiers innovants et adaptés aux besoins des populations. L'accent sera également mis sur l'accompagnement à la formalisation des acteurs du secteur informel.

Pour la mise en œuvre de ces actions, un montant de 20,9 milliards de francs CFA, soit 1,2% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 contre un montant de 20,1 milliards de francs CFA en 2024, soit 1,2%.

- ♦ **S'agissant de l'action sociale**, le gouvernement entend renforcer la protection sociale et civile. A cet égard, il mettra l'accent sur : (i) le renforcement de la protection des enfants ; et (ii) l'appui à l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées.

Ainsi, pour la mise en œuvre des actions programmées, un montant de 3,9 milliards de francs CFA, soit 0,2% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 tout comme en 2024.

La poursuite de la mise en œuvre des projets comme : (i) le projet d'appui aux populations vulnérables (PAPV), (ii) le projet de cohésion sociale des régions Nord du Golfe de Guinée (COSO), ainsi que (iii) le projet d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS) vont permettre, en plus des actions citées plus haut, d'atteindre les objectifs d'inclusion économique et sociale des populations.

- ♦ **S'agissant du secteur agricole et de l'hydraulique villageoise**, le gouvernement prévoit de faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois à travers l'amélioration de la productivité et des rendements agricoles, le renforcement des industries de transformation agro-alimentaires, la maîtrise de l'eau et le développement de l'agriculture à haute valeur ajoutée, l'amélioration de

l'accès au financement et l'accès aux marchés aux agriculteurs. A cet égard, l'accent sera mis notamment sur : (i) la poursuite du programme d'aménagement des ZAAP, (ii) la mise en œuvre d'un programme de résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest ; (iii) le projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel (P2-P2RS) ; (iv) la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence de transformation agricole ; (v) le programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) ; (vi) la poursuite de la mise en place de l'agropole de Kara et (vii) la mise en œuvre du projet d'aménagement des retenues collinaires (PARC).

Un montant de 56,5 milliards de francs CFA, soit 3,4% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 pour la réalisation desdites actions contre 3,2% en 2024, soit un montant de 52,1 milliards de francs CFA.

- ♦ **S'agissant du secteur de l'élevage, de la pêche et de la transhumance,** le gouvernement ambitionne d'augmenter le volume de production halieutique au niveau national, à travers notamment l'aménagement des retenues d'eau pour favoriser l'aquaculture, le renforcement des infrastructures du port de pêche de Lomé, l'amélioration des capacités de production et de transformation des ressources animales, la mise en place des mécanismes de prévention des épizooties et la redynamisation des comités de gestion de la transhumance à travers le renforcement du cadre institutionnel et technique de gestion de la transhumance en vue de parvenir à une cohésion sociale entre éleveurs et agriculteurs. A cet effet, l'accent sera mis notamment sur (i) l'aménagement et la modernisation du port de pêche de Lomé, (ii) le développement de l'aquaculture, et (iii) le développement des infrastructures et des capacités de l'ONAF à l'échelle nationale.

Ainsi, pour la mise en œuvre des actions programmées, un montant de 3,1 milliards de francs CFA, soit 0,2% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025.

- ♦ **S'agissant de l'industrie et de la promotion des investissements,** il est prévu de promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous, d'augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut en poursuivant (i) l'opérationnalisation de la plateforme industrielle d'Adétikopé, (ii) l'appui à la promotion des

investissements et au développement du PPP et (iii) l'instauration du système international d'unité.

Un montant de 3 milliards de francs CFA, soit 0,2% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 pour la réalisation desdites actions contre 0,1% en 2024.

- ♦ **Dans le secteur du commerce**, le gouvernement prévoit renforcer la compétitivité commerciale du pays à travers la poursuite de la promotion de la compétitivité du secteur privé. Les actions prioritaires ci-après seront réalisées : (i) le renforcement de l'appui au secteur privé pour accroître sa compétitivité sur le plan national et international dans le contexte de la ZLECAF ; (ii) la participation plus active à la mise en œuvre des projets et réformes prioritaires en matière de développement de chaînes logistiques, des transports et du transit ; (iii) la promotion de la consommation des produits et services locaux artisanaux et industriels ; (iv) le renforcement des initiatives visant l'amélioration de la qualité des produits et services togolais ; (v) la poursuite de la digitalisation des services fournis aux opérateurs économiques et (vi) le suivi des réformes pour l'amélioration du climat des affaires, etc.

Pour la mise en œuvre des actions programmées, un montant de 37,2 milliards de francs CFA, soit 2,2% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 contre 3,1% en 2024.

- ♦ **Dans le secteur des travaux publics et des infrastructures**, le gouvernement envisage affirmer la place du Togo en tant que hub logistique dans la sous-région, en poursuivant les grands chantiers de modernisation des infrastructures routières, aériennes et portuaires en vue d'atteindre 80% de routes en bon ou moyen état et en construisant l'autoroute de l'unité. A cet égard, le gouvernement mettra l'accent en autres sur : (i) la poursuite des travaux de réhabilitation du tronçon Sokodé - Tchamba - Frontière Bénin ; (ii) la poursuite du projet de protection de la côte togolaise soumise à l'érosion côtière (TGO1023) ainsi que (iii) les travaux de construction des postes de péage de Kévé et d'Agou sur la RN5 Tronçon Lomé - Kpalimé.

Un montant de 92,6 milliards de francs CFA, soit 5,5% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 pour la mise en œuvre des actions programmées contre 5,3% en 2024.

- ♦ **En ce qui concerne les pistes rurales**, les actions du gouvernement seront orientées vers la construction des voies rurales ciblant les zones agricoles à fort potentiel d'exportation afin de connecter les agriculteurs au marché. A cet effet, il poursuivra : (i) la réhabilitation et la construction des pistes rurales ; (ii) la construction de 21 ponts modulaires mixtes acier béton dans les cinq régions du Togo ; (iii) la mise en œuvre du volet désenclavement et pistes rurales du programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS) et (iv) le programme d'appui aux pistes rurales.

Au titre de l'exercice 2025, la mise en œuvre des actions programmées nécessite un montant de 32,2 milliards de francs CFA, soit 1,9% du montant alloué aux ministères et institutions contre 3,3% en 2024.

- ♦ **S'agissant des transports**, il est prévu de moderniser le transport routier, maritime et aérien. Un accent particulier sera mis sur la fluidité et la qualité des services à travers : (i) la mise en place du corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey ; (ii) le développement du transport urbain de masse à travers le renouvellement du parc automobile de la Société de transport de Lomé (SOTRAL) ; (iii) le renforcement des services de la météorologie, le renforcement des infrastructures de l'Agence nationale d'aviation civile (ANAC) et de l'Autorité de sûreté de l'aéroport international GNASSINGBE Eyadema (ASAIGE) et (iv) l'extension de l'aile Sud de la nouvelle aérogare de l'aéroport international GNASSINGBE Eyadema (AIGE).

Ainsi, pour la mise en œuvre des actions programmées, un montant de 27,9 milliards de francs CFA, soit 1,7% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 contre 1,1% en 2024.

- ♦ **S'agissant de l'urbanisme et de l'habitat**, les priorités du gouvernement portent sur : (i) la construction de 20 000 logements à coûts abordable dans la localité de Kpomé sur une superficie de 1177 hectares; (ii) les travaux d'aménagement, d'assainissement et de bitumage des voies d'accès aux sites du projet de renouvellement de l'habitat à Lomé (Aflao-Sagbado) ; (iii) la poursuite des travaux de voirie et de drainage urbain dans la ville de Dapaong ; (iv) le projet environnement urbain de Lomé (PEUL) ainsi que (v) l'élaboration et l'exécution des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme du Togo.

Un montant de 17,6 milliards de francs CFA, soit environ 1,1% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 contre 0,8% en 2024.

- ♦ **Concernant le secteur de l'eau et de l'assainissement**, l'accent sera mis sur l'approvisionnement en eau potable à 75% des ménages en zone urbaine, 85% en zone semi-urbaine et 95% en zone rurale. A cet effet, les actions ci-après seront menées : (i) le projet d'amélioration de la sécurité hydrique en milieu urbain (PASHMUT) ; (ii) la poursuite du projet d'alimentation en eau potable de 18 centres semi-urbain du Togo (Plateaux, Centrale et Kara); (iii) Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions des Savanes et de la Kara phase 3 (PASSCO 3) ; (iv) Projet de réalisation en régie des ouvrages d'eau potable (Phase 2) ; (v) le projet de promotion de l'assainissement inclusif des centres urbains du Togo (PAICUT) ; (vi) le projet d'assainissement de la zone Agoè-Houmbi ; (vii) le projet de construction d'ouvrage de drainage des eaux pluviale de la zone Auba à Lomé et (viii) le projet d'assainissement de la zone de l'école primaire publique 13 janvier dans le quartier Atchanti dans la commune Golfe 2 (Hedzranawoe).

La mise en œuvre de ces actions nécessite la mobilisation d'un montant de 22,1 milliards de francs CFA en 2025, soit 1,3% du montant alloué aux ministères et institutions contre 21,1 milliards de francs CFA en 2024, soit 1,3%.

- ♦ **Dans le secteur des mines et des ressources énergétiques**, le gouvernement ambitionne d'étendre le réseau et de déployer les systèmes décentralisés pour atteindre 75% d'électrification visant à renforcer la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité. Ainsi, l'accent sera mis sur: (i) le projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains (PERECUT) ; (ii) la construction de deux lignes de transport haute tension 161 KV sur Kara-Mango-Dapaong et Momé-Hagou-Adjarala ; (iii) la fourniture, l'installation et la maintenance d'un portefeuille de 50.000 lampadaires solaires ; (iv) l'électrification de 350 localités par kits solaires photovoltaïques ; (v) le renforcement des actions du Fonds Tinga ; (vi) le projet de construction d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 42 MWc à Awandjelo ; (vii) le projet de réalisation de minicentrales solaires au Togo ; (viii) le programme

d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS) composante "énergie" et (ix) le projet régional d'intervention d'urgence en énergie solaire (RESPITE).

Un montant de 62,5 milliards de francs CFA, soit 3,7% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 contre 60 milliards de francs CFA en 2024, soit 3,7%.

- ♦ **Au niveau de l'économie maritime** le gouvernement ambitionne de rendre compétitif le secteur logistique via le port en traitant 3 millions de conteneurs par an. Ainsi, l'accent sera mis sur l'installation du système de facturation au Port autonome de Lomé.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions programmées, un montant de 1,5 milliard de francs CFA, soit 0,1% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 contre 0,1% en 2024.

- ♦ **Dans le secteur de l'environnement et des ressources forestières**, il est prévu d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et une résilience face aux effets des changements climatiques. Ainsi, il mettra l'accent sur : (i) la gestion durable des terres et écosystèmes semi-arides dans les régions de la Kara et des Savanes ; (ii) l'anticipation et la réponse aux risques climatiques majeurs ; (iii) le programme de la mobilité verte ; (iv) l'appui à la lutte contre le changement climatique ; (v) le programme national de reboisement ; (vi) le programme national de gestion des aires protégées ; (vii) la poursuite du projet de développement des écovillages ; (viii) le programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, et la protection de la biodiversité et agroécologie (PALCC+) ; (ix) l'intégration du climat dans la planification, la programmation et la budgétisation et (x) la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin par la poursuite du projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA) et le projet de renforcement de la résilience aux changements climatiques des communautés côtières du Togo (R4C-TOGO).

Pour la réalisation des actions programmées, un montant de 26,3 milliards de francs CFA, soit 1,6% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 contre 1,2% en 2024.

- ♦ **En ce qui concerne le tourisme**, le gouvernement ambitionne de définir une offre à destination des touristes nationaux et de la sous-région avec la mise en valeur des centres touristiques. A cet égard, les priorités pour 2025 porteront sur le développement du tourisme de loisirs à travers : (i) l'aménagement de la cascade de Kpètè-Bèna ; (ii) l'aménagement du site historique de Kamina ; (iii) la valorisation du paysage culturel du Koutammakou ; (iv) le développement du tourisme vert : création d'un site écotouristique dans la préfecture de l'Akébou et (v) l'aménagement de la cascade de Gbalédjé.

Un montant de 2,2 milliards de francs CFA, soit 0,1% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 pour la réalisation desdites actions contre 0,1% en 2024.

- ♦ **Dans le secteur de la communication et de la culture**, les actions du gouvernement s'orienteront vers le renforcement et la modernisation du secteur. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement des centres de formation des spécialistes en développement culturel ; (ii) le renforcement de la culture citoyenne et l'éducation civique ainsi que (iii) la mise en service des centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC).

Un montant de 5,2 milliards de francs CFA, soit 0,3% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 pour la réalisation desdites actions contre 0,2% en 2024.

- ♦ **S'agissant des sports et loisirs**, le gouvernement ambitionne de développer les activités sportives et les loisirs. A cet effet, il mettra l'accent sur : (i) la modernisation des infrastructures de sports et de loisirs par la poursuite de la construction des centres de développement des sports de Kpalimé et de Bassar ; (ii) le renforcement de l'éducation physique dans le milieu scolaire et universitaire et (iii) la mise en application de la loi régissant l'organisation, le développement et la promotion des activités physiques et sportives sur le territoire national et l'opérationnalisation du fonds national de développement du sport.

Pour la mise en œuvre des actions programmées, un montant de 4,5 milliards de francs CFA, 0,3% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025, tout comme en 2024.

- ♦ **Concernant la décentralisation et le développement des territoires**, il est prévu de renforcer la gouvernance locale. Ainsi, les priorités pour 2025 porteront sur : (i) l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement local par la poursuite des actions d'appui à la décentralisation notamment, la construction des locaux de communes, préfectures et gouvernorats ; (ii) la définition et la mise en œuvre d'une réforme de décentralisation de l'autorité et des compétences de l'État ; (iii) la tenue de l'élection communale ; (iv) le renforcement du fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) ; (v) la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence nationale de formation des collectivités territoriales (ANFCT) ; (vi) l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement des communes ; (vii) la validation et la mise en œuvre des PDC des quinze (15) communes ; (viii) la mise en œuvre du mécanisme d'appui et d'accompagnement des communes dans l'élaboration des outils de planification ; (ix) la mise en œuvre du schéma nationale d'aménagement du territoire (SNAT) et (x) l'élaboration et la vulgarisation du guide national d'élaboration d'un plan de développement régional.

Pour la réalisation des actions programmées, un montant de 35,5 milliards de francs CFA, soit 2,1% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025 contre 1,8% en 2024.

- ♦ **Concernant la justice**, le gouvernement envisage améliorer l'efficacité du système judiciaire. A cet égard, il mettra l'accent sur : (i) le renforcement des capacités managériales des juridictions ; (ii) le renforcement des chambres commerciales, des tribunaux de commerce et administratifs ; (iii) le projet d'urgence pour le développement du secteur judiciaire dans les savanes (PUDSJS) et (iv) le projet de réorganisation du système de conservation et de gestion physique et numérique des archives du Tribunal de Grande Instance et du Palais de justice de Lomé.

Un montant de 7,6 milliards de francs CFA, soit 0,5% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025, tout comme en 2024.

- ♦ **S'agissant des affaires étrangères**, le gouvernement ambitionne de renforcer l'image du Togo au plan international, en mettant en œuvre une véritable diplomatie de développement. A cet effet, l'accent sera mis sur : (i) la mise en place d'un dispositif efficace permettant de mieux

mobiliser les ressources de la diaspora togolaise et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois ; (ii) le renforcement de la présence des Togolais dans les organisations et institutions internationales et (iii) la consolidation des actions du Togo en faveur de la paix et de la sécurité internationale par la participation aux missions de paix dans les pays en conflit.

La mise en œuvre de ces actions nécessite un montant de 19,6 milliards de francs CFA, soit 1,2% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2025, contre 19,2 milliards de francs CFA en 2024, soit 1,2%.

- ♦ **Dans le domaine de la réforme du service public**, en lien avec les priorités du gouvernement, les actions suivantes seront réalisées en 2025 : (i) la réalisation du recensement biométrique des fonctionnaires ; (ii) l'élaboration du schéma directeur de la digitalisation du système de gestion des ressources humaines de l'Etat ; (iii) la révision des textes portant organisation et fonctionnement de l'école nationale d'administration ; (iv) l'adoption et la signature des textes d'application du nouveau code du travail ; (v) l'élaboration des textes d'application du statut général de la fonction publique ; (vi) l'actualisation du plan d'action de l'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi et (vii) l'évaluation de la mise en œuvre des textes nationaux et accords/ conventions communautaire et internationaux sur la migration de travail.

Un montant de 13,9 milliards de francs CFA sera mobilisé en 2025 pour la mise en œuvre des actions énumérées, soit 0,8% du montant alloué aux ministères et institutions contre 0,3% en 2024.

- ♦ **Concernant l'économie numérique et la transformation digitale**, le gouvernement entend poursuivre la dématérialisation des services publics. A cet effet, l'accent sera mis sur : (i) le développement d'un hub d'innovation digitale ; (ii) l'identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales (WURI-Togo) en vue d'attribuer un numéro d'identification unique (NIU), sur la base des données démographiques et biométriques, à toute personne physique de nationalité togolaise ou résidant au Togo ; (iii) le déploiement d'un réseau de fibre optique : backbone national de fibre optique ; (iv) la digitalisation de 20 services publics ; (v) le programme d'assistance sociale transformatrice pour la résilience au Togo (ASTRE) ; (vi) le projet de

déploiement du câble sous-marin equiano de Google et (vii) la poursuite des actions de mise en place du Registre social unique (RSU).

La mise en œuvre de ces actions nécessite un montant de 25,8 milliards de francs CFA en 2025, soit 1,5% du montant alloué aux ministères et institutions contre 0,9% en 2024.

- ♦ **Dans le domaine de la défense et de la sécurité**, le gouvernement envisage d'assurer la sécurité et la paix pour tous. A cet égard, il mettra l'accent sur : (i) la poursuite de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire et (ii) le renforcement des mesures sécuritaires contre les menaces terroristes.

Un montant de 149,3 milliards de francs CFA, soit 8,9% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé pour la mise en œuvre des actions en 2025 contre 147,5 milliards de francs CFA en 2024.

III. ANALYSE DES GRANDES MASSES DU BUDGET 2025

Les grandes masses du projet de loi de finances, exercice 2025, se présentent comme suit :

III-1. RECETTES BUDGETAIRES : Les recettes budgétaires enregistrent une augmentation de 196,5 milliards de francs CFA pour s'établir à 1.475,6 milliards de francs CFA contre 1.279,1 milliards de francs CFA en 2024, soit une hausse de 15,4%. Cette hausse est portée essentiellement par les recettes fiscales qui passent de 1.042,1 milliards de francs CFA en 2024 à 1.200 milliards de francs CFA en 2025, soit une hausse de 15,2%.

III-2. DEPENSES BUDGETAIRES : Les dépenses budgétaires sont passées de 1.636,3 milliards de francs CFA en 2024 à 1.675,8 milliards de francs CFA en 2025, en hausse de 2,4%. Cette hausse est imputable essentiellement à celle des dépenses de personnel et des dépenses en atténuation des recettes.

Les dépenses en capital enregistrent une baisse de 10,3%, passant de 634,1 milliards de francs CFA en 2024 à 568,8 milliards de francs CFA en 2025 due essentiellement à la non reconduction de l'opération de restructuration des deux banques (UTB et l'ex-BTCI) en 2024 pour un montant de 66,9 milliards de FCFA.

- **Solde budgétaire**

Les opérations budgétaires dégagent un solde (dons compris) déficitaire de 200,2 milliards de francs CFA, représentant 3% du PIB contre 5,9% en 2024.

Ce déficit sera entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie.

III-3. RESSOURCES DE TRESORERIE

Les ressources de trésorerie s'établiraient à 910,8 milliards de francs CFA en 2025 contre 895,9 milliards de francs CFA en 2024, soit une hausse de 1,7%.

III-4. CHARGES DE TRESORERIE

Les charges de trésorerie passeraient de 538,6 milliards de francs CFA en 2024 à 710,6 milliards de francs CFA en 2025, soit une hausse de 31,9%.

- **Solde de trésorerie**

Il se dégage des opérations de trésorerie un solde excédentaire de 200,2 milliards de francs CFA qui finance entièrement le solde budgétaire déficitaire.

Les comptes spéciaux du Trésor s'équilibrent en recettes et en dépenses à 7,8 milliards de francs CFA en 2025 contre 4,2 milliards de francs CFA un an plus tôt, soit une hausse de 84,9%.

IV- EQUILIBRE GENERAL

En somme, le budget de l'Etat qui ressort du projet de loi de finances, exercice 2025, s'équilibre en ressources et charges pour un montant de 2.394,2 milliards de francs CFA contre 2.179,1 milliards de francs CFA dans la loi de finances de l'année 2024, soit une hausse de 9,9%.

En 2025, un accent particulier sera encore mis sur le respect de la discipline budgétaire, le renforcement du contrôle a priori et le suivi de la capacité d'absorption des crédits liés à l'investissement.

A travers ce projet de loi de finances, le gouvernement entend poursuivre les actions de lutte contre la flambée des prix en vue de renforcer la résilience de la population face aux effets de la crise russo-ukrainienne et le conflit au Moyen-

Orient. Le gouvernement poursuivra également la mise en œuvre des réformes structurelles visant la stabilité du cadre macro-économique.

Par ailleurs, dans la recherche de l'efficacité et de l'efficience des allocations budgétaires, le gouvernement entend poursuivre le renforcement de l'application de la budgétisation axée sur les résultats.

A cet effet, les actions prioritaires retenues seront mises en œuvre à travers les dotations et programmes budgétaires inscrits au titre du budget de l'Etat, exercice 2025.

Tel est, l'objet du présent projet de loi de finances, exercice 2025, que j'ai l'honneur de soumettre à la délibération de l'Assemblée nationale.

Fait à Lomé, le 26 NOV 2024

Le Premier ministre,




Victoire S. TOMEGA-H-DOGBE